



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS POUR L'EXERCICE 2012
(ARTICLE L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)**

Le Conseil d'administration a arrêté, lors de sa réunion du 5 mars 2013, les termes du présent rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, afin d'informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186-1 du même code.

Le 5 mars 2013

**Pour le Conseil d'administration
Le Président du Conseil**



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONNAIRES POUR L'EXERCICE 2012**

Conformément à la loi, il vous est communiqué ci-après les informations intéressant les plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la société SCOR SE (la « Société ») pour l'exercice 2012 :

1) Renseignements généraux portant sur les options consenties en 2012 :

a) Attribution d'options de souscription d'actions SCOR SE en 2012

- En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 4 mai 2011 dans sa vingt-huitième résolution, le Conseil d'administration a arrêté, le 19 mars 2012, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place le 23 mars 2012 en faveur du mandataire social, des membres du Comité Exécutif de SCOR SE et de certains salariés aux niveaux de *Partners* les plus élevés de SCOR SE et de ses filiales françaises et étrangères.

Le Conseil du 19 mars 2012 a décidé à cet égard, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, que l'exercice de la totalité des options attribuées au mandataire social, aux membres du Comex, ainsi qu'à tous les autres bénéficiaires *Partners* du Groupe, serait conditionné à la réalisation de la condition n°5 et d'au moins trois des quatre conditions de performance suivantes :

- (1). Maintien de la notation « A » de Standard & Poor's sur 2012 et 2013 ;
- (2). Le ratio combiné de SCOR Global P&C doit être inférieur ou égal à 102%, en moyenne sur 2012 et 2013 ;
- (3). La marge technique SCOR Global Life doit être supérieure ou égale à 3%, en moyenne sur 2012 et 2013 ;
- (4). Le *return on equity* « ROE » doit dépasser de 300 points de base le taux sans risque en moyenne sur 2012 et 2013 ;
- (5). Le respect absolu des principes déontologiques du Groupe tels que décrits dans le Code de Conduite du Groupe SCOR. Ces principes, destinés à protéger les intérêts des clients, sont garants du développement durable de la SCOR et donc de sa performance.

Les caractéristiques des attributions ainsi réalisées sont résumées ci-dessous :

Date du Conseil d'administration	Date d'attribution	Date d'échéance du Plan	Nombre de Bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'actions sous options	Prix de souscription (Euros)
19/03/2012	23/03/2012	24/03/2022	71	938 000	-	20,17

b) Attribution d'options d'achat d'actions SCOR SE en 2012

Néant

2) **Options de souscriptions d'actions consenties aux mandataires sociaux de SCOR SE en 2012 :**

- a) *Options consenties aux mandataires sociaux de SCOR SE, par SCOR SE ou par les sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par lesdits mandataires au sein de SCOR SE en 2012*

Mandataires sociaux	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance
Denis KESSLER	125 000	20,17	23/03/2012	24/03/2022

- b) *Options consenties aux mandataires sociaux de SCOR SE, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par lesdits mandataires au sein desdites sociétés contrôlées en 2012*

Néant

3) **Actions souscrites ou achetées par les mandataires sociaux de SCOR SE en 2012, en exercice d'options consenties par SCOR SE, par les sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce, ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce:**

Néant

- 4) Salariés de SCOR SE, non mandataires sociaux, auxquels a été consenti le plus grand nombre d'options de souscription d'actions en 2012 par SCOR SE et par les sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce :

Salariés	Nombre d'options consenties	Prix d'exercice (en Euros)	Date d'échéance
Paolo DE MARTIN	48 000	20,17	24/03/2022
Victor PEIGNET	48 000	20,17	24/03/2022
François DE VARENNE	40 000	20,17	24/03/2022
Paul RUTLEDGE	48 000	20,17	24/03/2022
Philippe TRAINAR	40 000	20,17	24/03/2022
Benjamin GENTSCH	40 000	20,17	24/03/2022
Frieder KNÜPLING	40 000	20,17	24/03/2022

- 5) Nombre d'actions ayant été souscrites ou achetées par les dix salariés, non mandataires sociaux, ayant souscrit le plus grand nombre d'actions en 2012, en exercice d'options détenues par SCOR SE et par les sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce :

Salariés	Nombre d'actions souscrites	Prix d'exercice (en euros)
Yvan BESNARD	16 500	15,63
Yvan BESNARD	15 688	18,30
Yvan BESNARD	15 000	17,58
Marcel KAHN	12 550	10,90
Yvan BESNARD	12 528	15,90
Eric LECOEUR	7 000	15,63
Antoine NEGHAÏWI	7 000	15,63
Christian DELANNES	5 229	18,30
Laurent THABAULT	5 220	15,90
Wolfgang OLLIG	5 000	17,58

Options de souscription consenties en 2012 par SCOR SE et les sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce à l'ensemble des bénéficiaires salariés par catégorie :

Nombre d'options de souscription consenties	Prix (en euros)	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires salariés	Répartition des actions entre catégories de bénéficiaires
125 000 soumises en totalité à des conditions de performance	20,17	24/03/2022	1	Mandataire social
304 000 soumises en totalité à des conditions de performance	20,17	24/03/2022	7	Membre du COMEX
509 000 soumises en totalité à des conditions de performance	20,17	24/03/2022	63	<i>Partner</i>

* * *
*